



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

MEMBRE RECHERCHÉ

La Municipalité de Lac-des-Écorces désire nommer un membre pour agir au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Les principales fonctions du Comité consultatif d'urbanisme consistent à faire des études et des analyses sur divers projets en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de construction et de dérogations mineures. Il soumet ses recommandations au Conseil municipal qui rend ses décisions.

À cette fin, le Comité se réunit à la demande de l'inspecteur du service de l'urbanisme, et ce, habituellement une fois par mois, en fin de journée.

Les membres du Comité consultatif d'urbanisme reçoivent une rémunération pour chaque rencontre, en plus d'une compensation pour leurs frais de déplacement.

EXIGENCES

Selon la loi actuellement en vigueur, seuls les résidents de la municipalité de Lac-des-Écorces peuvent occuper ce poste.

Le postulant doit désirer s'impliquer au sein de la collectivité et avoir un intérêt pour le développement et l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'environnement.

Un bon jugement est requis afin de pouvoir analyser les dossiers en matière d'urbanisme et d'environnement en toute objectivité et impartialité.

Si ce poste vous intéresse, veuillez nous faire parvenir une courte lettre de motivation au plus tard le lundi 4 novembre 2024 à midi (12h00)

Par la poste : Municipalité de Lac-des-Écorces
 À l'attention de Pascale Duquette
 Directrice générale
 672, boul. St-François
 Lac-des-Écorces, Québec J0W 1H0

Par courriel : dg@lacdesecorces.ca